

3) Que l'on améliore l'évaluation et la coordination des politiques relatives à la pénétration des importations et que l'on confie cette responsabilité générale au ministère des Finances.

Le gouvernement continuera d'accorder une haute priorité à l'amélioration de la coordination et de l'évaluation des politiques d'importation.

4) Que le gouvernement revoie les restrictions qu'il a imposées à l'importation afin d'atténuer la discrimination qui s'exerce à l'encontre des nouveaux venus, en particulier des pays en développement les plus pauvres.

Sauf pour les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure, aucun contingentement, aucune restriction volontaire et aucune mesure de sauvegarde ne protège actuellement les producteurs non agricoles canadiens des importations "loyales" de produits des pays en développement. Le gouvernement est en train de revoir sa politique d'importation de chaussures, de textiles et de vêtements et devrait faire sous peu une déclaration sur le sujet.

5) Que le gouvernement lance immédiatement une enquête publique d'envergure sur les secteurs de l'industrie susceptibles de se trouver dans une situation concurrentielle désavantageuse à long terme par rapport aux pays en développement afin d'adopter des mesures d'ajustement efficaces.

Le gouvernement connaît bien les difficultés que rencontrent les secteurs industriels canadiens les plus durement touchés par la concurrence des pays en développement. Il a déjà pris ou se propose de prendre des mesures pour améliorer la compétitivité de ces industries canadiennes dans l'actuel environnement commercial international. Des enquêtes publiques sur ces industries ont récemment été menées par la Commission du textile et du vêtement et par le Tribunal anti-dumping (sur la chaussure). Le gouvernement prendra des décisions sous peu. Lorsque ces décisions seront annoncées, il sera en mesure de faire connaître les facteurs qui ont mené aux positions adoptées.

6) Que le Canada appuie le projet d'une "clause sociale" qui serait insérée dans le GATT et selon laquelle les pays signataires seraient dès lors tenus d'appliquer des normes de travail équitables.